



# ACTE PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUI :

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, a adopté, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi le 14 juillet 2020 le règlement suivant :

---

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-181 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

---

Le présent règlement entre en vigueur le 16 juillet 2020.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du règlement ci-dessus mentionné au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 50, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi, ainsi que sur le site internet [www.sjm.ca](http://www.sjm.ca).

*Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 14 juillet 2020*



Marie-Josée Tessier  
Secrétaire

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

50, Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, Canada J0L 1S0  
Téléphone : 418 277-2244 • Télécopieur : 418 277-2244  
fax@sjm.ca • [www.sjm.ca](http://www.sjm.ca) @sjm.ca @sjm.ca